

Code de conduite de l'athlète

Un des objectifs d'Élite Snowboard est de promouvoir une philosophie orientée vers une compétition saine et positive pour ses athlètes.

Élite Snowboard a décidé d'adopter un code de conduite qui a pour objectif de développer une éthique et un comportement moral, ce qui sous-entend un comportement responsable envers d'autres personnes sur le plan physique et social, de la courtoisie et de bonnes manières, en compétitions, voyages et dans les lieux publics.

Tous les athlètes du club Élite Snowboard doivent respecter le code de conduite en tout temps et en tout lieu lorsqu'ils représentent Élite Snowboard ou lorsqu'ils portent les couleurs du club en dehors des entraînements réguliers (i.e courses et entraînements extérieurs).

Tous les athlètes du club Élite Snowboard s'appliqueront :

- D'être présent aux entraînements et compétitions
- D'être présent pendant l'entraînement
- De respecter les consignes de tous les entraîneurs d'Élite Snowboard
- De respecter les autres (entraîneurs, parents, bénévoles, compétiteurs, clients et employés des stations de ski)
- De donner son maximum d'effort aux entraînements et aux courses
- D'utiliser adéquatement l'équipement du club

Tous les athlètes du club Élite Snowboard éviteront :

- De faire de l'abus verbal ou écrit;
- D'attaquer physiquement quelqu'un;
- De faire des commentaires ou des farces indésirables
- De poser un acte physique pouvant nuire à la santé, à la sécurité et/ou à la performance
- De faire de l'intimidation
- D'avoir un comportement non sécuritaire, en skiant hors limite et / ou en violant le code de sécurité de la station de ski
- De faire du 'Downhill' dans les heures d'entraînements de façon non supervisé et/ou non autorisé
- De descendre trop rapidement dans les pistes vertes (facile/familiale)
- De consommer; drogues, alcool ou tabac en tout temps lorsqu'il est sous la supervision du club ou lorsqu'il porte les couleurs d'Élite Snowboard.
- De faire du grabuge ou vandalisme envers l'équipement de SkiBromont et/ou du Club Élite Snowboard

Pour chacune des infractions, la gestion de la discipline se fera selon la procédure suivante :

Étape 1 : L'entraîneur et/ou l'entraîneur-chef informera l'athlète qu'il a commis une infraction au code de conduite et des mesures disciplinaires prises.

Étape 2 : L'entraîneur et/ou l'entraîneur-chef informera les parents de l'infraction au code de conduite et des mesures disciplinaires prises.

Première infraction :

Conséquence : Avertissement verbal provenant de l'entraîneur, à moins que l'infraction, selon l'entraîneur, demande une conséquence plus sévère.

Deuxième infraction :

Conséquence : L'athlète est suspendu pour le reste de la journée, à moins que l'infraction, selon l'entraîneur, demande une conséquence plus sévère.

Troisième infraction :

L'entraîneur-chef et le conseil d'administration exécutif décideront si l'infraction a pour conséquence :

- Que l'athlète soit suspendu (2) jours d'entraînement ou ;
- Que l'athlète soit suspendu pour le prochain weekend de compétition.

Quatrième infraction :

L'athlète sera suspendu du club Élite Snowboard pour un temps indéfini. Aucun remboursement ne sera applicable.

Pour toute infraction commise, peu importe la nature ou la gravité, il est attendu :

- Que des excuses seront faites, verbalement ou par écrit;
- Que tout bien matériel détruit ou endommagé soit remplacé.

Nous avons lu le code de conduite et adhérons à cet engagement :

Nom du parent : _____ Signature : _____

Nom de l'athlète : _____ Signature : _____

Date _____